

Sociologie

Parcours : Politiques des Environnements Urbains



Durée de la formation



➤ Objectif

Ouvert prioritairement en Apprentissage, mais aussi en Formation Continue et Formation Initiale, ce master (anciennement intitulé «**Ingénierie des Projets de Développement Social Urbain et Développement Durable - DSU/DD**») a pour objectif de former les cadres supérieurs de la politique des environnements urbains destinés à exercer dans les secteurs public, associatif et privé.

Ces cadres seront en capacité d'établir des diagnostics locaux, de participer à l'élaboration et la réalisation de projets sociaux et durables dans le développement des territoires urbains, et de travailler de manière partenariale. Ce diplôme prépare aux compétences nécessaires pour exercer des fonctions d'expertise en gestion de projet(s), de conseil, de diagnostic et d'évaluation appliquées aux domaines **des politiques sociales urbaines et des politiques environnementales**.

www.masterdsu.univ-evry.fr

➤ Accès au diplôme

Etre titulaire d'un diplôme de niveau BAC+4 (M1)

Admission : sur dossier et entretien permettant de juger du degré de motivation du candidat.

Dépôt de candidature : du 15/03/2018 au 15/07/2018 (1^{ère} session) puis du 01/08/2018 au 15/09/2018 (2^{ème} session) uniquement en fonction des places disponibles.

Les candidatures se font uniquement sur la plate-forme de Paris/Saclay :

<https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/admission>

➤ Rythme d'alternance

Environ 1 semaine en formation par mois.

Rentrée : octobre.

➤ Etablissement de formation

Université Evry Val d'Essonne

2 rue du Facteur Cheval

91000 EVRY www.univ-evry.fr

PROGRAMME

Ce master, habilité en sociologie, est pluridisciplinaire : sociologie, aménagement des espaces urbains, économie, droit, gestion...

Les enseignements (cours, séminaires, ateliers, visite de site, réalisation d'études collectives) sont assurés par des universitaires et/ou des professionnels travaillant dans des collectivités, des organismes opérant dans le domaine du développement social, du développement durable, de l'aménagement, du développement économique ou de la coopération au développement...

U.E 1 : Connaissances fondamentales

- Sociologie Urbaine
- Politiques de cohésion sociale, nationale et européenne
- Politiques publiques
- Sociologie Modes de vie / Interculturalité

U.E 2 : Connaissances transversales

- Economie de l'environnement
- Politiques sociales des environnements urbains
- Démocratie Participative, Citoyenneté

U.E 3 : Expertise des environnements urbains

- Ateliers de la ville
- Gestion de projet
- Méthodologie de mémoire

U.E 4 : Langues et cultures

- Initiation aux environnements de Système d'Information Géographique SIG
- Langue

U.E 5 : Comprendre les structures et les actions : connaissances fondamentales

- Santé et territoire
- Pouvoirs et compétences des collectivités territoriales
- Vulnérabilité environnementale
- Droit des collectivités territoriales

U.E 6 : Repérer et identifier les acteurs : connaissances transversales

- Finances publiques et locales
- Outils de gestion, comptabilité
- Droit de l'urbanisme et de l'environnement

U.E 7 : Expertise des environnements urbains

- Ateliers de la ville
- Gestion de Projet
- Méthodologie de mémoire

U.E 8 : Outils méthodologiques

- Mémoire et soutenance (Jury final)

Conférences professionnelles indicatives :

- Habitat Participatif
- Le périurbain et son évolution territoriale
- La grande précarité urbaine à Londres et en région parisienne
- Les dynamiques et stratégies de développement économiques en Île-de-France

Responsable de la formation : Dominique GLAYMANN

Responsables pédagogiques : Dominique GLAYMANN / Olivier MANDON

Secrétariat pédagogique : Edith MERCKEL - Tél. 01 69 47 73 92 - Mail : edith.merckel@univ-evry.fr

48, cours Blaise Pascal - 91025 EVRY Cedex

Tél. : 01 60 79 54 00 - Fax : 01 60 79 28 66

cfa@cfa-eve.fr - www.cfa-eve.fr



Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 31 ans à la date de début du contrat,
- Et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage :** *les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...*
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé :** *l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...*

Marche à suivre

- 1** Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA www.cfa-eve.fr, de l'université ou de l'école, et le déposer dans les délais auprès du secrétariat pédagogique.
- **2** Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
- **3** L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage.